



# COMPTE-RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL

### du 16 novembre 2017 à 20 heures 30

Par suite d'une convocation en date du dix novembre deux mille dix-sept, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le **seize novembre deux mille dix-sept à vingt heures trente**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

**Présents** : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, BERSANS Muriel, PEISER Jean-Luc.

**Procurations** : CATALA Fabien à QUILLIEN Nicole, BOURDONCLE Stéphane à GARCIA Pierre, SAINT MARTIN Jean à PEISER Jean-Luc.

**Absents** : CATALA Fabien, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic, SAINT MARTIN Jean, BAJAN Andrée, ABELLANET LE MINEZ Monique.

**Secrétaire de séance** : ROUGÉ Pierre est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal du 29 septembre 2017 : **adopté à l'unanimité**. Elle demande au conseil municipal de valider l'ordre du jour en intégrant le point n° 11 : **adopté à l'unanimité**.

#### I- AFFAIRES ADMINISTRATIVES

##### 1. *Le conseil municipal prend acte des décisions municipales prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations*

- N° 09/2017 : Marché public de prestations intellectuelles et de maîtrise d'œuvre ayant pour objet la réalisation d'une mission de diagnostic relatif à l'état sanitaire des couverts de maisons à pans de bois de Mirepoix (restauration, valorisation, embellissement et entretien) – Marché à procédure adaptée n° 2017-002, attribué au bureau d'études PAPILLAULT.

- N° 10/2017 : Marché public de prestations intellectuelles ayant pour objet la réalisation d'une étude urbaine pour préparer le projet de ville « Mirepoix 2030 » intégrant l'ensemble des problématiques identifiées : embellissement, préservation et valorisation du patrimoine, stationnement et circulation, mobilité douce, réhabilitation de l'habitat, relation ville-nature, etc. – Marché à procédure adaptée n° 2017-003, attribué au cabinet VOLGA.

##### 2. **Convention de développement culturel 2017-2020 avec la DRAC Occitanie, les communautés de communes du Pays de Mirepoix et du Pays d'Olmes, les villes de Mirepoix et de Lavelanet**

La convention de développement territorial entre la Direction régionale des affaires culturelles Occitanie, les communautés de communes du Pays de Mirepoix et du Pays d'Olmes, les communes de Mirepoix et de Lavelanet, s'inscrit dans le cadre d'une volonté conjointe de poursuivre les efforts pour favoriser un accès le plus large possible à la culture. Le ministère de la Culture et de la Communication, pour sa part, souhaite renforcer la prise en compte des territoires ruraux dans leur singularité et leurs particularités, et donne la priorité à la jeunesse dans les actions conduites.

Les communautés de communes du Pays de Mirepoix et du Pays d'Olmes, les communes de Mirepoix et de Lavelanet, souhaitent mener une politique de développement culturel qui veille, par le biais de l'action culturelle à maintenir un équilibre entre la mise en valeur d'un riche patrimoine comme vision du monde par les générations précédentes, apport sans lequel nous ne saurions élaborer la nôtre, et la création contemporaine, comme expression du regard des générations présentes et futures.

Les objectifs poursuivis par la communauté de communes du Pays de Mirepoix, la communauté de communes du Pays d'Olmes, la commune de Mirepoix et la commune de Lavelanet, pour le développement culturel de leur territoire visent à :

- renforcer la démocratisation de l'accès à l'offre culturelle et aux pratiques artistiques,
- créer une identité culturelle de territoire forte,
- lutter contre les inégalités culturelles sociales et géographiques,
- créer et élargir le réseau de partenaires tant publics que privés.

**L'État et les communautés de communes du Pays de Mirepoix et du Pays d'Olmes, les communes de Mirepoix et de Lavelanet souhaitent donc réunir leurs compétences par cette convention de développement territorial, afin de co-construire une politique culturelle partagée, s'appuyant sur des expertises croisées.**

Cette politique permettra l'émergence de projets culturels territoriaux structurants visant la mise en œuvre d'actions cohérentes, pérennes et lisibles. En ce sens, les habitants seront impliqués, les rencontres interculturelles et intergénérationnelles seront favorisées. Les projets faciliteront la mise en réseau des acteurs locaux, professionnels et amateurs, et des équipements sur le territoire.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention et demande que soient intégrés dans les objectifs de la convention, conformément à la requête de Stéphane BOURDONCLE, « la langue et la culture occitane, l'aide à la création d'une centre d'interprétation, et ce en tant qu'objet, outil et support de l'identité du territoire et de sa valorisation, dans l'article III, et les différents domaines artistiques et culturels repérés comme structurant sur le territoire ».*

### **3. Convention pour le prêt d'un véhicule appartenant à la commune**

Madame le Maire explique que la commune est sollicitée **très ponctuellement** par deux associations, les agents et quelquefois les élus concernant le prêt de véhicules pour transport de matériel, déménagement, etc.

Une convention définissant les modalités de mise à disposition, les conditions d'utilisation, la responsabilité et la couverture des risques, etc. doit être établie.

*Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette convention et demande que soit précisée la partie relative à la protection de la commune.*

*Après avoir consulté le cabinet conseil en assurances de la commune, il a été rajouté dans la convention : « La franchise sera à la charge du conducteur en cas d'accident responsable ».*

*« Pour les véhicules assurés au tiers, les dommages au véhicule devront être pris en charge par l'utilisateur ; les franchises restent les mêmes.*

*En ce qui concerne l'assurance du conducteur, elle est incluse dans tous les contrats mais elle ne couvre pas les dommages corporels du conducteur si celui-ci est en tort, sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants. Le conducteur peut souscrire une assurance individuelle couvrant les dommages corporels auprès de l'assureur de son choix. »*

*« Pour les associations subventionnées de la ville, la somme due sera déduite de la subvention annuelle de fonctionnement. Pour tous les autres utilisateurs un titre de recettes sera établi. »*

### **4. Désignation d'un référent ambrosie auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS)**

Suite aux prospections effectuées par l'Association des Naturalistes de l'Ariège, la présence d'ambrosies a été détectée sur la commune de Mirepoix.

Il s'agit de plantes exotiques envahissantes dont le pollen est très allergisant (rhinite, conjonctivite, asthme, urticaire, eczéma, etc.) et désigné par le code de la santé comme des espèces végétales nuisibles à la santé humaine. Le décret 2017-645 du 26 avril 2017 fixe les mesures qui doivent être prises pour informer la population et lutter contre leur développement.

Afin de contribuer à leur lutte, l'Agence Régionale de Santé (ARS) sollicite la commune pour qu'un référent ambrosie soit désigné. Il aura pour rôle de participer au repérage des foyers d'ambrosies, de sensibiliser les habitants, les propriétaires ou gestionnaires des terrains concernés, à la mise en place de mesures de prévention et de lutte.

Deux candidats se sont déclarés : Christian CIBIEL et Jean-Luc PEISER.

*A l'issue du vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Jean-Luc PEISER, référent ambrosie auprès de l'ARS (Agence Régionale de Santé)*

## 5. Propositions de motions

Madame le Maire présente au Conseil Municipal trois motions :

### **1. Concernant le désengagement de l'État du financement de certaines politiques nationales**

Lors de la dernière assemblée générale le SMDEA a exprimé sa très grande inquiétude quant au désengagement de l'État du financement de certaines politiques nationales qui sont de sa responsabilité, comme les parcs nationaux, la biodiversité ou l'office national de la chasse.

Il a rappelé que les crédits de l'Agence de l'Eau sont financés essentiellement par les factures des usagers qui attendent, en retour, une participation aux investissements. Il considère que la réduction des budgets de l'Agence de l'Eau et le prélèvement de 66 millions d'euros, soit 20% du budget global de l'Agence constituent un véritable détournement du principe « l'eau paie l'eau » ; 38 millions d'euros sont prélevés pour financer des organismes d'État, tels que les parcs nationaux, la biodiversité et l'office national de la chasse.

**Ces prélèvements conséquents vont se traduire par une réduction des subventions concernant les programmes d'investissement de l'eau et de l'assainissement, et entraîneront en conséquence une augmentation des tarifs payés par les usagers.**

Le président du SMDEA invite le Conseil Municipal à adopter cette motion et à la transmettre à Madame la Préfète.

### **2. Contre la restructuration et la suppression des trésoreries dans le département**

Suite à la fermeture des trésoreries de Vicdessos et de Castillon, des transferts du recouvrement des impôts des trésoreries d'Oust et de Varilhes, respectivement vers le Centre des finances publiques de Saint Girons et de Pamiers, la DGFip envisage la suppression des trésoreries du Mas d'Azil, de La Bastide de Sérou et de Varilhes.

**Il est également envisagé d'autres transferts notamment celui du recouvrement de l'impôt de la trésorerie de Mirepoix pour partie vers le SIP-SIE de Pamiers et pour partie vers le SIP de Foix.**

Les élus du département sont invités à défendre le service public de proximité en refusant les transferts et fermeture de trésoreries par le biais d'une délibération.

### **3. Soutien aux bailleurs sociaux de l'Ariège**

Le Conseil Départemental de l'Ariège a exprimé son désaccord aux annonces du gouvernement concernant le logement social :

Les nouvelles orientations prises par le gouvernement (réduction de 85 millions d'euros du Fonds National des Aides à la Pierre, baisse des APL, baisse des loyers de 50 à 60 euros par mois pour les bénéficiaires, non compensée aux bailleurs sociaux), et prévues dans le futur plan national pour le logement vont avoir des conséquences fortes pour les bailleurs sociaux de l'Ariège avec des programmes d'investissement revus à la baisse et des pertes de recettes locatives estimées à près de 1.5 millions d'euros par an.

Compte-tenu de ce manque de recettes, les bailleurs sociaux risquent d'être contraints à stopper leurs investissements, avec des répercussions qui pourraient être les suivantes :

- Réduction de la production de logements neufs,
- Réduction des programmes de réhabilitation,
- Réduction des programmes de démolition et de renouvellement

Les effets induits de ces mesures pourraient avoir pour conséquence de supprimer près de 6.5 millions d'euros de commandes publiques pour les entreprises ariégeoises dès 2018, entraînant la disparition de nombreux emplois directs et la persistance de l'habitat indigne.

Au moment où les besoins de logements sont de plus en plus importants et où les efforts à engager pour améliorer la performance énergétique des logements sociaux sont de plus en plus prégnants il est demandé au Gouvernement :

- De revenir sur ces dispositions,
- Et de prendre en compte les particularités territoriales qui s'expriment dans les communes rurales et les quartiers prioritaires du département de l'Ariège.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les 3 motions qui seront adressées à Madame la Préfète de l'Ariège ainsi qu'aux services concernés.***

## II- AFFAIRES FINANCIÈRES

### 6. Subvention à l'Association des Amis de l'Orgue de Mirepoix (A.A.O.M.)

L'association « Les Amis de l'Orgue, des Cloches et Carillon », a signé un contrat d'entretien avec l'entreprise VIA NOSTRA (anciennement BANCELLS), pour l'entretien annuel de l'orgue.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de reverser à l'association, sous forme de subvention complémentaire, le montant que la commune a perçu de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), correspondant à la moitié des frais qu'elle a engagés et payés soit 1 125 € pour l'année 2017.

*Voté à l'unanimité.*

### 7. Indemnité de conseil et de confection de documents budgétaires à Madame l'Inspectrice des Finances Publiques de Mirepoix

En application de l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes,

Madame le Maire propose que le taux de conseil soit arrêté à 100 % (gestion de 360 jours) soit 808.08 € brut (= indemnité de conseil : 762.35 € + indemnité de confection documents budgétaires : 45.73 €).

*Voté à l'unanimité.*

### 8. Achat par la commune d'une parcelle cadastrée section D n° 196

La parcelle cadastrée section D n°196, située en bordure de l'Hers au lieu-dit La Baraque, mise en vente par un administré pour la somme de 15 000 €, jouxte un terrain appartenant déjà à la commune (parcelle n° 1823).

Cet achat permettrait donc d'agrandir la surface publique, d'aménager les berges de l'Hers, d'améliorer l'espace halte équestre ainsi que le sentier pédestre qui traverse cette parcelle.

*Un élu devant quitter la salle afin de ne pas prendre part au débat et au vote, le quorum n'est plus atteint.*

*Ce point qui n'a pu être voté par manque de quorum, sera donc inscrit une nouvelle fois lors du prochain conseil municipal.*

*Madame le Maire adressera un courrier de rappel à l'ensemble des conseillers municipaux.*

### 9. Demande de subvention dans le cadre de la DETR 2018

Par délibération 08/2017 du 20 janvier 2017, le Conseil Municipal a approuvé le plan de financement, établi sur deux tranches : 2017 et 2018, concernant la création d'un giratoire sur la RD119 pour sécuriser l'accès au quartier de Bellemayre, à la nouvelle gendarmerie, à l'école élémentaire Jean Jaurès et au restaurant scolaire.

Il a également autorisé Madame le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention, notamment auprès du Conseil Départemental dans le cadre du FDAL et des amendes de police ainsi que des services de l'État dans le cadre de la DETR.

Madame le Maire propose de solliciter l'État pour les travaux d'accessibilité et de voirie relatifs à la 2<sup>e</sup> tranche dans le cadre de la DETR 2018.

*Voté à l'unanimité.*

### 10. Subvention exceptionnelle aux associations organisatrices de manifestations

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que certaines associations, organisatrices de manifestations qui animent la ville, pourraient bénéficier d'une subvention exceptionnelle supplémentaire, selon le tableau ci-dessous :



SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2017	
SWING	687,00
MIREPOIX EN AVANT	2 061,00
SALON DU LIVRE	229,00
COMITE DES FETES	4 251,50
FETE RUMAT	458,00
OFFICE TOURISME	1 145,00
MAMET	916,00
MIMA	916,00
MARCHES DES POTIERS	458,00
ASSOCIATION CULTURELLE	229,00
ID plein la tête	229,00
Salon modélisme	458,00
<b>TOTAL</b>	<b>12 037,50</b>

*Voté à l'unanimité.*

### 11. Demande de subvention pour achat de matériel zéro-phyto

Madame le Maire rappelle que par délibération 55/2017 du 29 septembre 2017 le Conseil Municipal a approuvé la convention de partenariat avec le Syndicat du Bassin du Grand Hers relative à la gestion environnementale des espaces verts et libres communaux.

Dans le cadre de cette démarche, un plan de désherbage a été réalisé. L'objectif de la commune est d'entretenir ses espaces publics sans produits phytosanitaires et de repenser l'aménagement paysager de la commune de façon progressive et durable.

Afin d'atteindre ces objectifs, Madame le Maire propose l'acquisition de matériels de désherbage alternatif. Ces achats s'élevant à 41 077 € HT, soit 49 292.40 € TTC, peuvent bénéficier de subventions publiques à hauteur de 70 %, selon le plan de financement suivant :

Achat matériels zéro phyto	Montant HT	Montant TTC
2 ensembles avec tête recyprocateur et débroussailleuse 2000 W	4 655.00 €	5 586.00 €
Ensemble débroussailleuse 380 W	2 016.00 €	2 419.00 €
Lance de désherbage à air pulsé	5 566.00 €	6 679.20 €
Four de désherbage à air chaud	12 925.00 €	15 510.00 €
Désherbeuse à eau chaude	15 915.00 €	19 098.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>41 077.00 €</b>	<b>49 292.40 €</b>
Agence de l'eau Adour-Garonne 70% du HT	28 753.90 €	- <b>28 753.90 €</b>
Autofinancement commune		<b>20 538.50 €</b>

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement et mandate Madame le Maire pour déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.*

## III - AFFAIRES LIÉES AU PERSONNEL

### 12. Création de postes suite à avancement de grade

Suite à la CAP du 12 octobre 2017 où des agents ont été promus à un grade supérieur, le Conseil Municipal doit créer les postes nécessaires aux besoins du service :

- 1 poste d'adjoint technique et
- 3 postes d'adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe.

*Voté à l'unanimité.*

## IV – INFORMATIONS DIVERSES

### Madame le Maire

Demande aux conseillers municipaux de noter sur leurs agendas :

- **Le 12 décembre à 20 h 30** : conseil municipal de travail en séance privée sur la réforme du stationnement.
- **Le 14 décembre à 20 h 30** : Séance publique du conseil municipal.

Elle informe le conseil municipal que :

→Le directeur des services techniques a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 31 décembre 2017. Une vacance d'emploi est ouverte.

→Des ouvrages ont été offerts à la mairie

- Lors de la conférence passionnante, animée par Martine ROUCHE, devant un public venu en nombre, il a été remis à la Mairie par l'association la médaille de Pierre Paul RIQUET ainsi qu'un ouvrage sur son histoire.
- La Direction Régionale des Affaires Culturelles a adressé à la commune un très beau livre sur le patrimoine en Occitanie sur lequel une page est consacrée à Mirepoix.

Ces ouvrages sont à la disposition des élus qui souhaitent les consulter, s'adresser à l'accueil de la Mairie qui fera compléter une fiche de prêt.

L'étude d'aménagement urbain « Mirepoix 2030 » a démarré, les membres du bureau d'étude ont commencé le travail de terrain. Ils ont déjà rencontré différentes personnes du monde associatif, élus, administrés...

L'équipe chargée du diagnostic sur l'état sanitaire et l'embellissement des couverts a été retenue, et l'étude est en cours.

### Claudine SARRAIL

Fait le point sur les derniers résultats sportifs (rugby : la réserve a perdu 39/10, la première a gagné 16/13 - foot : Mirepoix a gagné en coupe d'Ariège 8/0) et invite les élus à assister au match prévu dimanche à 15 h au stade rugby Mirepoix/L'Union ou encore de s'inscrire au repas « couscous » organisé par le club de Foot samedi 17 ouvert à tous.

La coupe du monde de rugby 2023 devrait impacter positivement toute la Région.

### Christian CIBIEL

Les travaux de l'avenue Jean DURROUX sont terminés, les garde-corps devraient être posés prochainement.

Ceux du chemin de la Mestrise démarrent, afin de laisser libre d'accès les trottoirs il sera rappelé aux riverains que les haies doivent être taillées et ne pas dépasser sur le domaine public.

Le parcours de santé, l'aménagement de l'aire de jeux, l'enrobé du parking des services techniques devraient démarrer dans les prochains jours et être terminés en début d'année.

### Marie-Françoise ALBAN

L'élection du nouveau conseil municipal enfants aura lieu le **vendredi 26 janvier** à la salle Paul Dardier. Sont concernés les enfants de CE2, CM1 et CM2 inscrits à l'école Jean Jaurès et à l'école Saint-Maurice.

Une semaine de sensibilisation se déroulera du 12 au 15 décembre à la Mairie, salle des Pas Perdus.

Séance levée à 22 h 30

Le secrétaire de séance, Pierre ROUGÉ